

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 359

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

359

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 359 29 avril 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley

Santé et rentabilité des soins

Les mauvais exemples font école : à l'instar de leurs homologues de certains cantons alémaniques, les caisses-maladie neuchâteloises viennent de proclamer qu'elles en ont assez de payer pour la médecine préventive. En foi de quoi elles demandent aux médecins de désigner à l'avenir clairement dans leurs notes d'honoraires les prestations « luxueuses » telles qu'examens cytologiques, prescription de la pilule contraceptive, mesure de la pression artérielle, et autres contrôles jugés peu dignes de remboursement.

Economiser à si mauvais escient relève de la provocation. Vexées par le double « non » du 8 décembre 1974 (surtout par le second évidemment), prises de court par la coupure de 10 % de la subvention fédérale aux assurances-maladie, les caisses n'ont pas hésité à se retourner d'abord contre les assurés les moins favorisés : les malades chroniques, durement touchés par la hausse de la franchise et surtout par son prélèvement trimestriel. Cette hausse portait déjà indirectement un coup à la médecine préventive. Pour la grande attaque, les caisses peuvent compter sur la complicité des médecins, dont la formation professionnelle et la curiosité scientifique sont entièrement axées sur la médecine curative, intensive, prestigieuse, magique même. La médecine préventive ayant pour objectif — et effet démontré — de diminuer le risque de survenance des « beaux cas » dont on se montre si friand dans les facultés et les hôpitaux universitaires, sa progression n'est pas « intéressante » au premier chef.

Des dépistages faciles et moins coûteux grâce à la médecine préventive. Et c'est là justement que la provocation des caisses devient incompréhensible : car la prévention des maladies, avec ses prestations en grandes séries et à bas prix unitaire, coûte de toute manière moins cher que les soins médico-hospitaliers nécessités par les affections pathologiques même bénignes. Un millier d'examens cytologiques faits « en vain » revient au même prix que

250 jours d'hospitalisation (sans opération ni traitement radiologique) — sans parler du coût social et personnel.

Nous parlions ici même la semaine dernière de la considération mythique dont jouit traditionnellement la médecine. Les caisses-maladie elles-mêmes semblent impressionnées, elles qui se contentent de régler les factures et n'osent pas trop analyser les véritables causes de l'explosion des frais médicaux. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que non seulement elles paraissent peu se soucier de leur propre survie, mais qu'en plus elles font comme si l'état de santé (c'est-à-dire de non-maladie) de leurs assurés n'était ni leur plus grand intérêt, ni leur principal sujet de préoccupation.

En comparaison, on serait tenté de considérer comme de grands bienfaiteurs de la santé publique les gynécologues, ophtalmologues et autres contrôleurs du bon fonctionnement de la machine humaine, assez confortablement installés dans la pratique d'une médecine préventive parfaitement rentable. C'est tout dire.

Et si les caisses-maladie veulent s'en prendre à la médecine préventive, qu'elles dénoncent donc ceux qui font d'elle un gadget pour cadres surmenés et nantis, assez désireux d'échapper à la souffrance pour enrichir les faiseurs de bilans en forme de « check-up ».

P.-S. — A quand une réaction organisée des assurés, payeurs impénitents de primes et participations ?

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Courrier : Malville, une bombe atomique à 72 km de Genève; p. 3 : Münchenstein ou la croix du DMF; pp. 4/5 : Des régisseurs bien honnêtes, les banques et Tarex; p. 6 : La semaine dans les kiosques alémaniques — Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 7 : Point de vue; p. 8 : Télévision : brouillard et parasites — Après Matisa, le 1^{er} Mai.